



Le 4 septembre 2025

Bonjour!

La planification de la 57^e édition du Festival du Voyageur, qui se déroulera du 13 au 22 février 2026, est en bonne voie. Nous recherchons présentement des vendeurs de nourriture pour offrir leurs services au Parc du Voyageur. Le Festival du Voyageur est le plus grand festival hivernal de l'Ouest canadien et attire chaque année environ 75 000 visiteurs.

Veuillez lire toutes les informations ci-dessous avant de soumettre une demande.

EMPLACEMENT

Le Festival du Voyageur 2026 se tiendra au parc Whittier, au 866 rue St Joseph (au coin de St Joseph et Messenger) à Winnipeg, Manitoba.

DATES AND HORAIRES

Vendredi 13 février 9h à 15h* / 18h à 00h (minuit)

Samedi 14 février 10h à 00h (minuit)

Dimanche 15 février 10h à 00h (minuit)

Lundi 16 février 10h à 17h

Mardi 17 février 9h à 15h *

Mercredi 18 février 9h à 15h *

Jeudi 19 février 9h à 15h* / 18h à 23h

Vendredi 20 février 9h à 15h* / 18h à 00h (minuit)

Samedi 21 février 10h à 00h (minuit)

Dimanche 22 février 10h à 17h

*****Les vendeurs doivent être ouverts durant toutes les heures du Festival*****

* Le programme scolaire fonctionne de 9 h à 15 h aux dates spécifiées. En raison des exigences du menu, seuls les camions de nourriture extérieurs et les vendeurs dans la Cabane à sucre (tente) sont requis pour être en opération. Pour plus de détails, veuillez consulter les spécifications liées au menu.

INSTALLATION ET DÉMONTAGE

L'installation se fera la semaine du 2 février. Les horaires définitifs d'installation seront déterminés plus près de l'événement.

Le démontage commencera à 17h30 le dimanche 22 février 2026 et devra être terminé par le mardi 24 février 2026. Veuillez noter que l'électricité aux stands sera coupée après 9h le lundi 23 février 2026 et tout le matériel et les déchets des vendeurs de nourriture doivent être retirés du site avant la fin de la journée du mardi 24 février.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Étant donné que l'espace est limité et que nous souhaitons assurer la rentabilité des vendeurs, un processus de sélection est en place. Les candidatures seront examinées sur la base des critères suivants : esthétique du stand, qualité des produits, originalité, équilibre des produits disponibles au Parc du Voyageur, expérience avec d'autres festivals ou événements spéciaux, et historique avec le Festival du Voyageur. Veuillez noter que l'expérience antérieure au festival ne garantit pas une place pour l'édition 2026. Chaque demande doit être complétée en totalité, sinon elle ne sera pas acceptée. Un comité de sélection a été mis en place pour examiner les candidatures et choisir les candidats retenus. La date limite pour soumettre votre candidature est le **lundi 6 octobre 2025 à minuit**. Les décisions du comité de sélection sont définitives. Les vendeurs seront informés de la décision du comité par le 3 novembre 2025 au plus tard.

SPÉCIFICATIONS ET FRAIS

Tous les vendeurs doivent fournir leur propre camion, roulotte ou stand. Un espace extérieur ou sous tente vous sera attribué au Parc du Voyageur. Veuillez noter que les espaces sous tente sont très limités!

Frais: 20 % des ventes brutes plus 5 % de TPS

Service en français: Il est **fortement recommandé** d'offrir un service en français au comptoir en tout temps.

Signalisation: Toute signalisation **doit** être en français et en anglais et approuvée avant d'être affichée.

Menu: Tous les éléments du menu doivent être approuvés par le Festival du Voyageur (FDV). Pour maximiser les profits, nous encourageons vivement les camions de nourriture et les vendeurs dans la Cabane à sucre (tente) à proposer des éléments de menu distincts et des prix adaptés pour les enfants pendant les heures du programme scolaire. Les camions de nourriture doivent soumettre un menu proposé pour les enfants avec leur candidature avec une option à 5\$. Aucun produit à base de noix ne sera servi pendant le programme scolaire.

Présentation du stand: Les présentations des vendeurs ne doivent pas interférer avec l'aspect et l'ambiance du parc. Les lumières clignotantes, la musique ou les décorations excessives ne sont pas autorisées. Le FDV se réserve le droit de limiter la promotion sur place du vendeurs si celle-ci est jugée excessive.

Fournisseurs exclusifs: Le FDV a des contrats de fournisseur exclusifs avec les entités suivantes :

- **Boissons et eau:** Pepsi Bottling Group. Les commandes doivent être passées par le FDV. Le FDV stocke et entrepose toutes les commandes de Pepsi sur place et les livrent tout au long de la journée.

Propane: Tous les besoins en propane doivent être confirmés avec le FDV avant le 1 décembre. Les recharges quotidiennes sont disponibles. Des frais sont applicables en fonction des besoins.

Électricité: L'approvisionnement est limité sur le site et basé sur la disponibilité. Le Gérant du site du FDV déterminera la disponibilité et l'emplacement de l'électricité. Seuls les générateurs silencieux sont autorisés à être utilisés au parc. Des frais sont applicables en fonction des besoins. Toutes les demandes d'alimentation électrique doivent être confirmées auprès du FDV avant le 1^{er} décembre.

Licence et Permis: Le vendeur de nourriture doit posséder une licence d'affaires valide de la Ville de Winnipeg ainsi qu'un permis de service alimentaire du Département de la Santé du Manitoba et se conformer à toutes leurs règles et règlements.

Rapports de ventes journaliers: Les vendeurs doivent soumettre un rapport officiel des ventes quotidiennes, y compris les ventes en espèces, généré par un système de point de vente ou un programme similaire. Les rapports doivent être fournis au FDV au plus tard à midi le jour suivant et envoyés à operations@heho.ca. Veuillez noter que les chiffres dans les courriels ou les rapports manuscrits ne seront pas acceptés. Seuls les rapports officiels générés par un système de point de vente ou un logiciel similaire seront considérés comme valides. Tout manquement entraînera une pénalité de retard de 500 \$.

Calendrier de paiement: Les vendeurs doivent soumettre le paiement dès réception des factures. Tout défaut de paiement à la date limite spécifiée entraînera la fermeture du stand du vendeur par le FDV et la suspension de toute collaboration ultérieure. Le Festival du Voyageur se réserve le droit de facturer des frais de retard de 4 % par mois sur le montant impayé.

Eau: En raison de la nature de l'événement hivernal, aucun service direct d'eau ou d'égout n'est disponible. De l'eau potable est disponible à proximité des vendeurs de nourriture. Cependant, les vendeurs sont responsables du transport et du stockage de l'eau dans leur stand ainsi que du stockage des eaux usées. Le fournisseur de toilettes portables du FDV peut fournir le pompage quotidien des réservoirs d'eaux usées.

Déchets: Les vendeurs sont responsables de placer leurs sacs poubelles dans un endroit spécifié par le FDV. Tout débris restant sur le site après la date finale de chargement entraînera des frais de traitement de 750\$, en plus des coûts d'élimination associées à l'enlèvement et à la gestion des matériaux.

Main-d'œuvre: La responsabilité du festival est limitée à la fourniture de l'espace désigné, ainsi que de l'électricité et du propane demandés, dans la mesure du possible ; nous ne sommes pas responsables d'autres aspects des opérations du vendeur. Les vendeurs sont responsables de fournir leur propre personnel pour l'installation, le démontage et l'entretien. Si une assistance supplémentaire est nécessaire, les demandes doivent être soumises au Gérant du site, qui évaluera la disponibilité du personnel et déterminera le nombre de personnes qui peuvent être allouées. Il n'y a aucune garantie que du personnel sera disponible. Toute main-d'œuvre fournie par le personnel du Festival sera facturée au vendeur à un tarif de 75 \$ par heure par membre du personnel.

Livraisons: Aucun véhicule n'est autorisé dans le parc moins de 30 minutes avant l'ouverture au public ou moins de 30 minutes après la fermeture. Toutes les livraisons effectuées pendant les heures d'ouverture doivent être déposées à la porte de service (au coin des rues Messenger et St Joseph) puis transportées jusqu'au stand.

Sécurité: Le parc est surveillé par du personnel de sécurité 24h / 24, 7j / 7 pendant le Festival. Le FDV ne sera pas responsable de toute perte, vol ou dommage aux biens ou marchandises pendant l'événement.

Assurance: Tous les vendeurs sont tenus d'obtenir, de payer, de maintenir en vigueur et de fournir en preuve un Certificat d'Assurance couvrant les éléments suivants :

- Assurance Commerciale Générale de Responsabilité Publique contre les blessures corporelles et les dommages matériels, y compris les décès, couvrant toutes les opérations de l'Exposant ou du Concessionnaire, sur une base d'occurrence et ayant une limite d'au moins 2 000 000 \$, pour chaque occurrence, y compris :
 - A. Responsabilité des Locaux et des Opérations
 - B. Responsabilité des Produits et des Opérations Complètes
 - C. Responsabilité Contractuelle Globale
 - D. Protection des Entrepreneurs
 - E. Protection des Propriétaires
 - F. Responsabilité en Cas de Paiements Médicaux
 - G. Responsabilité des Automobiles Non Possédées (y compris les Dommages aux Biens en Forme Large)
 - H. Employés comme Assurés Supplémentaires
 - I. Malpractice Médicale Accessoire
 - J. Responsabilité des Employeurs Contingente
 - K. Avis de Résiliation de 30 Jours

Ces polices doivent être endossées pour inclure « Festival du Voyageur inc., 233 Boulevard Provencher, Winnipeg, MB R2H 0G4 » comme Assuré Supplémentaire, avec l'inclusion d'une Clause de Responsabilité Croisée et de Dispositions de Séparation d'Intérêt.



Formulaire de demande pour vendeurs de nourriture

Festival du Voyageur 2026

RAISON SOCIALE		
NOM COMMERCIAL		
PERSONNE CONTACT:		
ADRESSE:		
VILLE:	PROVINCE:	CODE POSTALE:
TELEPHONE:	CELL:	
COURRIEL:	SITE WEB:	

TYPE DE NOURRITURE:				
TYPE D'INSTALLATION:	Truck	Trailer	Cart	Other: _____
TAILLE DE L'INSTALLATION:	_____ (frontage) x _____ (depth)	CÔTÉ DE SERVICE:	Driver	Passenger

Menu: Veuillez lister le menu proposé avec les prix. Joignez une feuille supplémentaire si nécessaire.

ITEMS DU MENU	PRIX

ITEMS DU MENU	PRIX

Exigences électriques - veuillez indiquer l'intensité nécessaire : _____

**une photo sera exigée en cas d'acceptation*

Propane – aurez-vous besoin d'une fourniture de propane pour votre stand ? YES NO

NOUVEAUX VENDEURS UNIQUEMENT – Veuillez soumettre les éléments suivants avec votre demande :

- Liste des trois (3) festivals ou événements spéciaux les plus récents auxquels vous avez participé
- Deux (2) références provenant d'autres festivals ou événements
- Photographies de votre installation

Toutes les demandes doivent être reçues d'ici le lundi 6 octobre 2025. Les demandes tardives, incomplètes ou illisibles ne seront pas acceptées. Soumettre une demande ne garantit pas un emplacement au FDV2026. Veuillez envoyer vos demandes par courriel à :

operations@heho.ca